

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 FEVRIER 2005
- SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mardi 15 février 2005 à 9h30 à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

Etaient excusés :

- M. Michel GABILLARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Mr Dominique BLONDEAU Représentant le Payeur Départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

Conseil d'administration

du 15/02/2005

II-Questions budgétaires et financières

II- QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERES

1 – Budget annexe « Centrale d'eau » - Exercice 2005 – Budget Primitif

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 20 décembre 2004.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe « CENTRALE D'EAU » pour l'exercice 2005 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

Section d'investissement : 4 392 055.80 €

Les principales dépenses inscrites à cette section, d'un montant bien inférieur à celui de l'exercice 2004 (7 362 035.84 €), sont les suivantes :

- Amortissements : **1 991 403.34 €**

dont 1 502 634.73 € correspondant à la régularisation, pour les exercices antérieurs, de la prise en charge des remboursements par divers syndicats intercommunaux d'eau potable, des emprunts souscrits par l'IAV pour réaliser des travaux d'adduction ; (transfert en investissement du remboursement du capital).

Cette dépense s'équilibre avec la recette de fonctionnement inscrite au compte 768.

- Règlement au capital de la dette : **1 173 094.64 €**

- Etudes : **529 500.00 €**

voir liste annexée

- Travaux : **480 000.00 €**

voir liste annexée

Ces dépenses sont financées par :

- La DGE pour : **28 240.15 €**

- Diverses subventions pour : **37 437.67 €**

- L'amortissement des immobilisations pour : **372 249.98 €**

- Un virement de la section de fonctionnement

-

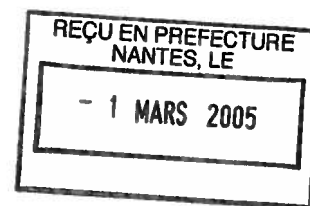
(autofinancement brut) pour : **3 470 708.62 €**

- Enfin un emprunt d'équilibre de : **272 896.53 €**
étant précisé que cet emprunt ne sera réalisé qu'au vu de l'affectation du résultat de l'exercice 2004.

Section de fonctionnement : 10 436 591.26 €

En dépenses, les différences les plus notables par rapport à l'exercice 2004 sont :

- La création de lignes budgétaires nouvelles
 - documentation : **3 000.00 €**
- des redevances d'occupation du domaine public (opération Férel-Campbon) : **2 500.00 €**
- Des frais de réception portés à : **10 000.00 €**
- La taxe d'habitation des studios de l'usine : **2 000.00 €**
- La redevance de prélèvement portée à : **792 000.00 €**
- Les remboursements dûs au budget principal (personnel, administration générale, politique estuarienne, bureaux de la Roche-Bd) : **554 098.18 €**
- Une diminution des intérêts de la dette ramenés à : **446 545.75 €**
- Une dotation aux amortissements ramenée à : **372 249.98 €**
- Un virement à la section d'investissement porté à : **3 470 708.62 €**



En recettes, les ventes d'eau et la contre-valeur de prélèvement sont calculées sur un volume de 17 millions de m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **adopte comme proposé le budget primitif annexe « Centrale d'Eau » pour l'exercice 2005**
- **sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget ou en annexe à la présente délibération**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

Y. MAHE